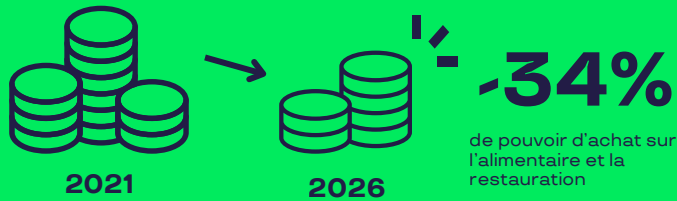


## L'inflation a rogné la valeur de vos chèques repas

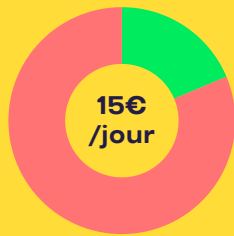


Vous proposez déjà des chèques repas, c'est bien. Mais si leur valeur faciale n'a pas bougé depuis quelques années, vos salariés ont **perdu du pouvoir d'achat** sans que personne ne s'en rende compte.

**Aujourd'hui, un repas sain peut dépasser 14 €, alors qu'il tournait autour de 10 € il y a 4-5 ans.**

Pour que l'avantage reste un avantage, il doit **suivre la réalité du terrain**.

## Jusqu'à 15 € par chèque. Y avez-vous réfléchi ?



- **2.80€** : Part salarié
- **12.20€** : Part employeur Exonérée de charges sociales

Chaque euro sous le plafond est un avantage laissé sur la table, pour vous et pour vos salariés.

À 15 € par chèque en temps plein,

**2 635,20€\***

de pouvoir d'achat net par collaborateur par an, entièrement exonérés de charges et d'impôts pour l'employeur.

\*12,20€ x 18 chèques x 12 Pour une moyenne de 18 jours travaillés par mois dans l'année.

## Boostez votre attractivité employeur

Dans un contexte de guerre des talents, vos concurrents ont peut-être déjà agi :

**+ de 50%**



de nos clients ont une valeur faciale supérieure à 10,80 €.

Un avantage simple, visible, qui fait la différence au moment où un talent choisit son employeur.

## Ce que ça représente au quotidien

Augmentation du prix d'aliments de bases entre 2021 et 2026 :



**+ 32%**



**+ 41%**



**+ 26%**

**Même budget, moins dans l'assiette.**

La partie barrée, c'est ce que l'inflation a retiré entre 2021 et 2026.

## Vos salariés ressentent les petits gestes, surtout quand tout augmente

Critères d'attractivité d'un employeur selon l'étude « Les Nouvelles Règles de l'Engagement » de Pluxee :



Les avantages concrets devancent les perspectives d'évolution. Le chèque repas coche les deux cases : il complète le salaire net et constitue un avantage perçu chaque jour.

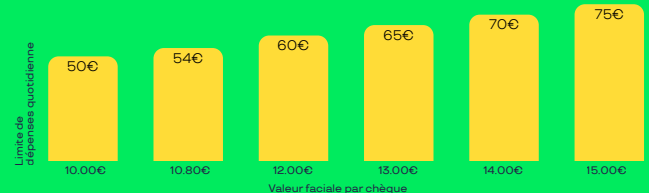
## Le saviez-vous ? La limite de dépenses quotidienne est liée à la valeur faciale des chèques repas !

La limite de dépenses quotidienne est légalement fixée à 5x la valeur faciale d'un chèque repas.

À 10 € → plafond de 50 €/jour.

À 15 € → 75 €/jour.

**Un vrai levier de flexibilité pour vos salariés.**



## Ne pas revaloriser, c'est aussi un choix. Qui a un prix.

L'indice de qualité du travail au Luxembourg est au plus bas depuis 2014 (53,4/100). Dans un marché sous tension, fidéliser n'est pas un luxe : c'est une nécessité économique.

Le turnover peut coûter :

de **30%** à **200%**

du salaire annuel, soit jusqu'à

**150 000€**

/départ

→ Revaloriser de 1 ou 2 €/an représente une fraction infime de ce coût, et envoie un signal fort à vos équipes.

## Ce qu'un départ coûte vraiment

**Onboarding et formation du remplaçant**

**Heures mobilisées en interne**

**Recrutement & chasseur de tête**

**Perte de savoir faire & de mémoire d'entreprise**

**Perte de productivité pendant la vacance du poste**

## Vous n'avez pas à atteindre 15€ demain !

La revalorisation peut être progressive : **+1 ou 2 € cette année, +1 € l'année prochaine...** Chaque étape compte et s'adapte à votre budget.

Notre équipe locale est disponible pour vous accompagner et vous conseiller.

### Progressif

+1 ou 2 € par an peut suffire à compenser l'inflation et à envoyer un signal fort à vos équipes

### Exonéré

Chaque euro reste exonéré de charges et d'impôts jusqu'au plafond légal de 15 € par chèque

### Plus de liberté

Une valeur faciale plus haute = un plafond quotidien plus élevé = plus de flexibilité au quotidien

### Sources :

- Indice de prix à la consommation (IPC) – Produits alimentaires et hôtels, cafés, restaurants – Statec Luxembourg – 2021 à 2026
- Indice des prix à la consommation harmonisé (HICP) – Comparatif produits alimentaires janvier 2021 / décembre 2025 – Eurostat – 2025
- Quality of Work Index – Niveau le plus bas depuis 2014 (53,4/100) – Chronicle.Ju – 2026
- Le vrai coût d'un mauvais recrutement au Luxembourg – Moovijob.com – 2026
- Les Nouvelles Règles de l'Engagement – Les critères d'attractivité employeur – Pluxee – 2025
- Données clients Pluxee Luxembourg – Valeurs faciales chèques repas